

Un tiers des bénéficiaires potentiels ne recourent pas à la couverture maladie universelle complémentaire

En Bourgogne-Franche-Comté, 6 % de la population bénéficie de la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C), c'est un peu moins qu'en moyenne métropolitaine. Parmi les bénéficiaires potentiels, un tiers ne font pas valoir leur droit dans la région. Les bénéficiaires de la CMU-C renoncent plus souvent aux soins dentaires, parfois onéreux, que le reste de la population. L'écart tend cependant à se réduire depuis la mise en place en 2013 de la complémentaire santé gratuite.

Guillaume Volmers, Insee Bourgogne-Franche-Comté

L'état de santé dépend en partie des conditions de vie. Les personnes en grande précarité monétaire et sociale présentent non seulement un état de santé souvent dégradé mais renoncent aussi fréquemment à se soigner. C'est pourquoi, lorsqu'elles accèdent aux soins, leurs dépenses de santé sont souvent plus élevées que celles du reste de la population. Partant de ces constats, le plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale (PPPIS) se donne pour objectif de réduire les inégalités sociales en matière de santé et d'accès aux soins particulièrement à destination des publics les plus fragilisés. Depuis le 1^{er} juillet 2013, la hausse du plafond de la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) destinée aux personnes aux revenus les plus modestes, a entraîné une augmentation du nombre de bénéficiaires. De plus, la généralisation du tiers payant en 2017, inscrite dans la Loi Santé, doit permettre de lutter contre le renoncement aux soins.

Davantage de bénéficiaires de la CMU-C

En Bourgogne-Franche-Comté, 173 000 personnes bénéficient de la CMU-C (définitions) fin 2015. Elles disposent ainsi d'une protection complémentaire santé gratuite leur permettant notamment de consulter un médecin, de recevoir des soins à l'hôpital, sans dépenses ni avance de frais. Ces bénéficiaires représentent 5,9 % de la population régionale, soit 1,2 point de moins qu'en moyenne en France métropolitaine. Cette part de bénéficiaires est plus élevée dans le Territoire de Belfort, l'Yonne et la Nièvre, départements où les niveaux de vie des personnes les plus modestes sont aussi les plus faibles de la région (figure 1).

Entre 2013 et 2015, le nombre de bénéficiaires s'est accru de 13,3 % dans la région, un peu moins qu'en France métropolitaine. L'augmentation résulte notamment du relèvement du plafond de ressources qui élargit le public éligible. Si cette mesure est effective dans tous les départements, c'est dans l'Yonne et le Doubs que le nombre

de bénéficiaires augmente le plus, classant ces départements respectivement aux 4^e et 5^e rangs des départements français. À l'opposé, en Côte-d'Or, la progression est l'une des plus faibles de métropole (figure 2).

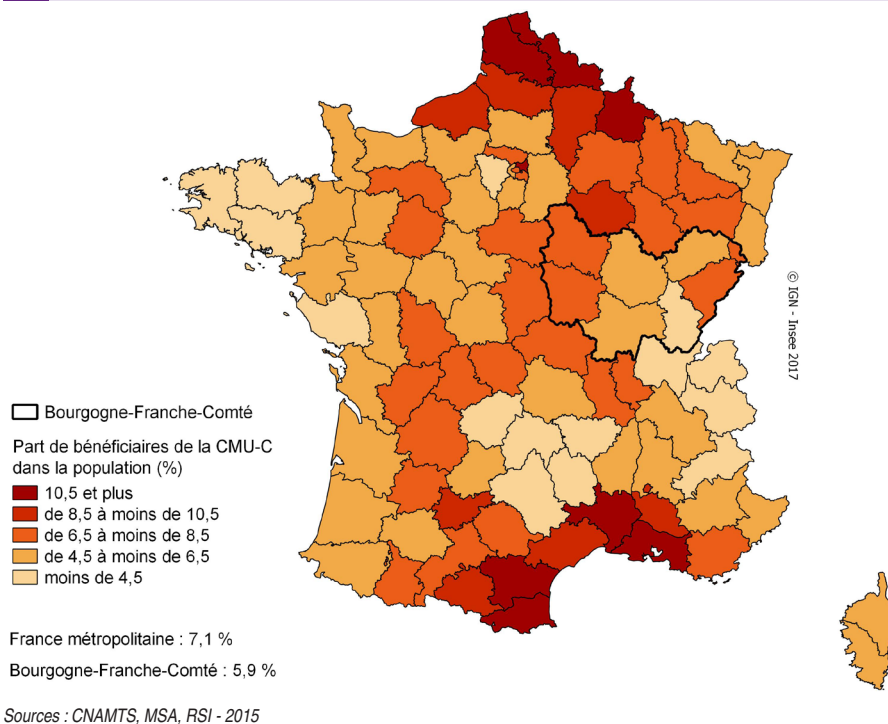
Le non-recours à la CMU-C concerne un tiers des bénéficiaires potentiels

Toutes les personnes éligibles au titre de la CMU-C ne font pas valoir leur droit. En Bourgogne-Franche-Comté, un tiers des bénéficiaires potentiels ne disposent pas de la complémentaire santé gratuite. Cette part est moins élevée qu'en moyenne métropolitaine (37 %) et place la région en 6^e position. Selon l'Observatoire des non-recours aux droits et services (Odenore), un tiers des non-recours sont dus à une méconnaissance du dispositif.

Les autres raisons évoquées de la non-demande sont les suivantes : les personnes estiment avoir des revenus au-dessus du plafond, trouvent les démarches trop compliquées (situation d'illettrisme), préfèrent attendre une amélioration de leur situation pour acquérir une complémentaire privée, refusent l'assistanat, ont peur d'être stigmatisées ou préfèrent renoncer à se soigner.

En matière de non-recours, les disparités départementales sont importantes (figure 3). Dans le Territoire de Belfort et en Côte-d'Or, les taux de non-recours sont les plus faibles : les populations fragilisées résident massivement dans les grands pôles urbains à proximité des services en charge de l'action sociale, ce qui facilite sans doute leurs démarches. Dans le Jura, le taux élevé de non-recours à la CMU-C et la faible proportion de bénéficiaires dans l'ensemble de la

1 Faible proportion de bénéficiaires de la CMU-C dans le Jura



population laissent supposer une méconnaissance du dispositif et des difficultés d'accès.

La lutte contre le non-recours aux droits sociaux conduit les partenaires régionaux et locaux de l'action sociale à mettre en place des actions susceptibles d'en améliorer leur accès. Elle se traduit notamment par des opérations de promotion, d'orientation et d'accompagnement des publics, mais aussi par la simplification des procédures.

Davantage de bénéficiaires consultent un dentiste

Les soins dentaires, souvent onéreux, font partie des actes médicaux auxquels les personnes en difficultés financières renoncent en premier. L'éloignement des services de santé dans les zones rurales peut également accentuer ce non-recours. En Bourgogne-Franche-Comté, comme dans l'ensemble de la France métropolitaine, parmi les personnes ayant consulté au moins une fois un service de santé en 2014, 40 % sont allées chez le dentiste. Dans les régions, les taux s'échelonnent entre 38 % et 44 % ; ils progressent partout par rapport aux deux années précédentes.

Les bénéficiaires d'une CMU-C consultent moins le dentiste que les non-bénéficiaires. En Bourgogne-Franche-Comté, l'écart est de 4,3 points en 2014 mais tend à se réduire (figure 4). En effet, le recours aux soins dentaires des bénéficiaires de la complémentaire de santé gratuite progresse plus vite. Les écarts les plus importants sont constatés dans l'Yonne et la Haute-Saône, départements où les densités en dentistes sont les plus basses. À l'opposé, l'écart en Saône-et-Loire est faible. ■

Définitions, sources

La **CMU-C** est la couverture maladie universelle complémentaire. Elle permet aux personnes les plus démunies de bénéficier d'une complémentaire santé gratuite. Celles-ci doivent résider en France depuis plus de trois mois, être en situation régulière et avoir des ressources mensuelles inférieures à un certain montant.

La CMU-C donne droit à la prise en charge gratuite de la part complémentaire (ticket modérateur) des dépenses de santé (y compris à l'hôpital) et dispense de l'avance des frais. Les dépenses de santé sont donc prises en charge à 100 % (tarifs de la sécurité sociale). La CMU-C inclut également des forfaits de prise en charge pour les soins dentaires, les lunettes, les prothèses auditives. Elle est accordée pour un an et doit être renouvelée chaque année.

Pour en savoir plus

- Odenore, « Le non-recours à la Couverture Maladie Universelle Complémentaire - Enquête auprès de populations précaires », n° 65, novembre 2016.
- Drees, « La CMU-C et l'ACS réduisent les inégalités en soutenant le pouvoir d'achat des plus modestes », *Les dossiers de la Drees* n° 7, octobre 2016.
- Drees, « Les effets de la couverture maladie universelle complémentaire sur le recours aux soins », *Études et Résultats* n° 944, décembre 2015.

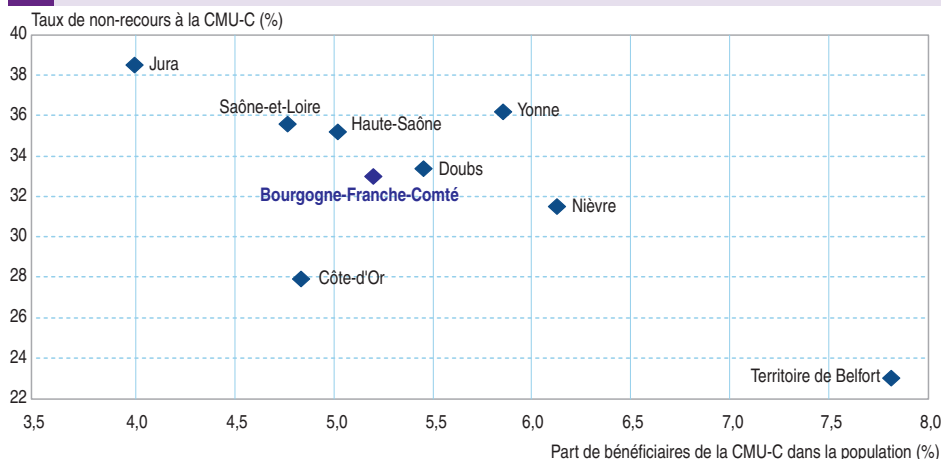
2 Forte augmentation du nombre des bénéficiaires de la CMU-C dans l'Yonne et le Doubs

Tri selon le nombre décroissant de bénéficiaires de la CMU-C

Département	Nombre de bénéficiaires en 2015	Évolution 2013-2015 (%)
Doubs	35 780	+ 19,7
Saône-et-Loire	31 352	+ 14,4
Côte-d'Or	27 645	+ 5,2
Yonne	24 961	+ 21,1
Nièvre	15 167	+ 11,1
Haute-Saône	13 589	+ 9,7
Territoire-de-Belfort	12 509	+ 8,3
Jura	11 846	+ 9,5
Bourgogne-Franche-Comté	172 849	+ 13,3
France Métropolitaine	4 620 582	+ 13,9

Sources : CNAMTS, MSA, RSI - 2015

3 Dans le Jura, près de 40 % des personnes éligibles à la CMU-C ne font pas valoir leur droit



Sources : Insee, Filosofi 2013 ; CNAMTS, MSA, RSI - Fonds CMU 2013 (moyenne des effectifs de bénéficiaires sur les 12 mois)

4 Les bénéficiaires de CMU-C recourent moins souvent aux soins dentaires

Tri décroissant selon l'écart de taux entre bénéficiaires et non bénéficiaires

Département	Taux de recours aux soins dentaires des bénéficiaires de la CMU-C (%)	Écart de taux entre bénéficiaires et non bénéficiaires
Yonne	30,4	- 7,2
Haute-Saône	33,8	- 7,1
Territoire de Belfort	39,2	- 4,6
Côte-d'Or	37,5	- 4,4
Doubs	37,6	- 4,1
Nièvre	33,7	- 4,0
Jura	38,5	- 3,5
Saône-et-Loire	37,3	- 1,9
Bourgogne-Franche-Comté	36,2	- 4,3

Lecture : dans l'Yonne, 30,4 % des bénéficiaires CMU-C ont eu recours à au moins un soin dentaire parmi ceux ayant consommé au moins un soin en 2014. C'est 7,2 points de moins qu'une personne non bénéficiaire de la CMU-C.

Champ : Régime général y compris sections locales mutualistes

Sources : CNAMTS, MSA, RSI - 2014